



L'ASPTT DIJON est heureuse de vous inviter

**Au CIRCUIT NATIONAL / OPEN
SABRE JUNIOR HOMMES et DAMES
Dimanche 16 décembre 2012**

Complexe sportif du Grand Dijon

24 rue François Mitterrand - 21850 Saint-Apollinaire (03.80.60.94.81)
asptt.dijon.escrime@wanadoo.fr / escrime-aspttdijon.com

HORAIRES :

Sabre Homme	Sabre Dame
Appel : 8h00	Appel : 9h30
Scratch : 8h30	Scratch : 10h00
Début : 9h00	Début : 10h30
Finales : 15h30	Finales : 15h30

La cérémonie de remise des récompenses aux 8 premiers aura lieu à l'issue des finales en salle de compétition.

ENGAGEMENTS :

En ligne sur le site de la Fédération Française d'Escrime **avant le mercredi 12 décembre 2012, 23h59**

Le droit d'engagement est de **12 €**.

Selon le règlement fédéral : "En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008) "

LICENCES :

La présentation de la licence 2012 est obligatoire.

ARBITRAGE : 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés (hommes et dames confondus). Les clubs doivent fournir obligatoirement 1 arbitre au début de l'épreuve, diplômé ou en formation possédant le niveau défini au chapitre C du règlement de l'arbitrage, licencié au club et non-tireur ce jour-là. Les arbitres seront indemnisés selon le barème fédéral. (Chapitre I : informations financières) Les frais de déplacement sont à la charge des clubs.

EQUIPEMENT : Normes FFE

DIRECTOIRE TECHNIQUE : il sera constitué sur place.

MEDICAL : Un médecin assurera la couverture médicale durant toute la compétition.

RECOMPENSES : Les 8 premiers seront récompensés en bons d'achats
1^{er} : 200€ ; 2^{ème} 150€ ; 3^{èmes} 100€ ; de 5 à 8 50€

RÈGLE DE COURTOISIE : selon la règle fédérale :

L'enseignant et/ou accompagnateur :

- N'ont pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,
- N'ont pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet,
- n'ont pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre.

Le non respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes : l'arbitre, tout membre composant le directoire technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le président de ligue (ou son représentant), ou le président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun.»

ACCES, HEBERGEMENT et NAVETTES : documents joints

MATERIEL : Un stand PLANETE ESCRIME sera présent sur le lieu de la compétition.

RESTAURATION : Une buvette fonctionnera pendant la durée de la compétition.



INFO HEBERGEMENT

→ **CAMPANILE** :

1 rue de la Fleuriée : Saint Apollinaire - 03 80 72 45 38 - Fax : 03 80 71 36 33

→ **IBIS BUDGET**

6 rue de Longènes - Saint Apollinaire – 08 92 70 20 16

→ Egalement le CRISD (auberge de jeunesse, indiqué sur la carte) peut vous héberger.

Renseignements : 03 80 72 95 20 www.auberge-cri-dijon.com

Tarifs sur le site

NAVETTES

Les tireurs qui prévoient d'utiliser le train peuvent solliciter un accueil en gare en téléphonant au club (répondeur) **avant le mercredi 12 décembre 2012** au : 03.80.60.94.81

Les navettes se feront entre la gare de Dijon, les hôtels ci-dessus et le lieu de compétition.